

PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 07 Février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 07 février à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Bruère-Allichamps, régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> février 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de mairie, sous la présidence de Roger DAGHER, maire et sur convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L-2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents :**

Mesdames Martine DUPUIS, Patricia MANTELET, Véronique BALLERAT, Maryse LALLIER  
Messieurs Roger DAGHER, Roger PORTMANN, Guillaume TAILLANDIER, Jean-Pierre POUX, Guy AUPETIT

**Absents non excusés :**

Benjamin METIVIER et Laurence CIESLOK

**Secrétaire de séance :** Martine DUPUIS

Le procès-verbal de la précédente séance a été adopté à l'unanimité

Avant de débiter la séance, il y a lieu de rajouter à l'ordre du jour :

- Affouages - Acceptation d'un chèque - Echange France Loire - Radio Berry FM - Convention Prieuré

• **Délibération projet 1 panneaux photovoltaïques :**

**Avis sur le projet au titre de l'évaluation environnementale pour l'installation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit « Le Pré de la Porte » commune de Bruère-Allichamps.**

Monsieur le Maire explique au conseil que le service d'instruction du permis de construire de la centrale photovoltaïque (Direction Départementale de Territoires) demande une délibération de la commune donnant son avis sur la création du parc photovoltaïque conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement.

Monsieur le maire rappelle qu'une délibération favorable du conseil municipal du 29 avril 2019 pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le domaine privé de la commune au lieu-dit « Le Pré de la Porte » a permis le lancement des études et le dépôt du permis de construire.

Le projet consiste en l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol, au lieu-dit « Le Pré de la Porte », sur la commune de Bruère-Allichamps, dans le département du Cher (18).

Ce projet est situé sur d'anciennes parcelles agricoles en friche non exploitées depuis plus de 25 ans, au nord du centre urbanisé de Bruère-Allichamps, en bordure d'une zone résidentielle. Elle est bordée par la route départementale 2144 à l'est. L'emprise du site retenu pour l'aménagement de la centrale photovoltaïque est d'environ 6 ha sur des parcelles appartenant à la commune de Bruère-Allichamps.

L'aire d'étude se présente actuellement comme une prairie. Elle ne fait l'objet d'aucun usage agricole, elle est simplement fauchée régulièrement par la commune pour l'entretien.

L'emprise du projet est classée en zone naturelle, et plus particulièrement en secteur Nph. Celui-ci correspond à un secteur pouvant accueillir des installations professionnelles de production d'électricité par procédé photovoltaïque au sol.

La réalisation du projet prévoit :

- L'implantation d'environ 9 342 modules photovoltaïques à base de silicium cristallin fixés sur des pieux battus ;
- Un poste de livraison en limite sud du site et deux postes de transformation localisés au centre du site ;
- 117 ml de voirie interne semi-imperméabilisée créés pour desservir le poste de transformation ;
- 930 ml de pistes périphériques.

En phase travaux, une place de dépôt de 642 m<sup>2</sup> environ sera aménagée à l'entrée du site. Le dossier présente le tracé de raccordement envisagé qui longera les voiries publiques sur environ 9 km (étude d'impact, page 46 et 47). La surface au sol couverte par les modules est d'environ 2,33 ha, pour une puissance totale de 4,99 MWc.

Le projet concourt ainsi à l'atteinte de l'objectif national visant à porter la part des énergies renouvelables à 27 % d'ici 2030, en cohérence avec les objectifs du Sradet (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) Centre Val de Loire (Objectif n°43 et règle n°294).

Considérant que la démarche « ERC » développée dans le dossier d'étude d'impact du projet est proportionnée au regard des enjeux du site et des impacts du projet,

Considérant que le projet s'intègre idéalement dans le développement économique local, et que l'équipement des terrains et les équipements installés seront réversibles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 6 voix pour et 3 abstentions approuve la création du parc photovoltaïque, au sol sur le site au lieu-dit « Le Prè de la Porte » (parcelle ZN 19 et 22) sur la commune de Bruère-Allichamps conformément aux dispositions des articles L122-1 et R122-7 du code de l'environnement,

Donne tout pouvoir de signature à Monsieur le Maire pour la signature des documents afférant à la réalisation de ce projet,

- **Subventions aux associations :**

Monsieur le Maire propose d'attribuer aux associations les subventions 2023 selon le tableau suivant pour un total de 2800 €

<b>Organismes</b>	<b>Subventions 2023</b>
TEAM CARPISTE	500 €
BAMBINS DE LA COLONNE	300 €
PETANQUE BRUEROISE	600 €
LES FRETILLANTS	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	200 €
CROIX ROUGE	50 €
LES RESTOS DU COEUR	150 €
PRIEURE	300 €
MOTO VERTE DREVANT	200 €
Berry FM	300

Ces subventions seront versées seulement si les associations présentent un bilan financier pour 2022 et d'activités pour 2023.

- **Etude Energétique de la salle des fêtes, de la Mairie et de l'Ecole :**

Parmi les différentes tranches de rénovation de la salle des fêtes, il est prévu celle de l'isolation. Mais avant cela, il est préconisé d'établir une étude thermique pour mieux cibler les différentes possibilités d'isolation. La société S.E.I.Th (Société d'Etudes Industrielles et Thermiques) du Subdray, a établi un devis de 2800€ TTC pour établir le diagnostic demandé.

Il en est de même pour l'école et la mairie. Le devis présenté s'élève à la somme de 3200€ TTC  
Ces propositions ont été acceptées à l'unanimité par le Conseil municipal.

- **Décoration de Noël :**

Le contrat avec la société CITEOS est arrivé à échéance au 31 décembre 2022.

Le conseil s'interroge sur le mode de fonctionnement pour les décorations de Noël 2023 :

1°) relancer un contrat de location avec CITEOS

2°) solliciter un autre prestataire, pour l'achat des décorations avec l'installation par un tiers

3°) Revenir à de la location

Un devis sera demandé à la société LUMIFETES d'Issoudun pour une durée d'un an.

- **Sécurisation route de Noirlac :**

La route de Noirlac présente un réel danger dû à la vitesse excessive des automobilistes. Plusieurs signalements ont été rapportés en mairie par les riverains de cette route. De ce fait, M. Le Maire a fait appel aux services de la gestion des routes pour trouver une solution qui permettrait de sécuriser ce lieu passager. Le Conseil municipal a évoqué la solution de faire installer 3 coussins berlinois. Une étude sera faite par le C.I.T. (Cher Ingénierie des Territoires) puis une rencontre avec les riverains sera organisée le moment venu.

- **Panneaux signalisation (route d'Allichamps) :**

Lors d'un précédent conseil municipal, il avait été décidé d'acquérir des panneaux de signalisation afin de sécuriser la route de d'Allichamps. Avant de procéder à la commande de ces panneaux, le projet sera présenté aux riverains pour information.

- **Adhésion association « Chat Libre » :**

Comme il avait été demandé au dernier conseil municipal, M. Le Maire prendra contact avec l'association « chats libres » pour négocier les différents tarifs appliqués à la stérilisation des chats. En effet, l'ensemble des membres du conseil avait trouvé trop élevés les tarifs annoncés.

- **Devenir de la maison PETIT :**

La maison PETIT qui a hébergé George Sand est une propriété de la commune. Cette maison qui ne connaît plus d'activité laisse entrevoir des travaux de réfection et éventuellement de rénovation. La question que se sont posés les membres du conseil municipal est de savoir :

- Garder cette maison et la rénover
- La vendre pour la faire revivre.

Le conseil choisi la 2<sup>ème</sup> option (vente) à l'unanimité. Une estimation du prix de vente sera demandée.

- **Information sur le Prieuré :**

1<sup>o</sup>) Une étude a été faite pour rénover en partie le Prieuré d'Allichamps. Les travaux s'élèvent à 1 700 000€HT. La 1<sup>ère</sup> tranche de travaux qui semble la plus urgente est la toiture pour un montant de 724 800€. Elle pourrait être subventionnée à 40% par la DRAC. D'autres subventions seront bien sûr demandées.

2<sup>o</sup>) Un projet de convention a été établi entre les amis du Prieuré d'Allichamps et l'Abbaye de Noirlac afin d'établir des tarifs avantageux pour les visiteurs qui se rendraient aux deux édifices.

- **Horaire agence postale :**

Pour pallier aux problèmes des personnes qui travaillent et qui ne peuvent se rendre à l'agence postale, de nouveaux horaires seront proposés à partir du 1<sup>er</sup> Mars 2023 soit une fermeture à 12h30 au lieu de 12h. Horaires : **9h15 – 12h30**. Le dépôt de recommandés ainsi que des colis pourra être effectué jusqu'à 11h45.

- **Affouages :**

Lors des derniers affouages, une parcelle n'avait pas pu être exploitée par mesure de sécurité. Une entreprise spécialisée a procédé à l'abattage des arbres de cette parcelle. Ces derniers peuvent donc être maintenant débités. Un appel, par affichage a été lancé afin que les affouagistes puissent s'inscrire en mairie. Le prix du stère a été fixé à 9€ par l'ensemble des conseillers.

- **Acceptation d'un chèque :**

L'assurance ALLIANZ a envoyé un chèque de 507.01€ pour indemnisation complémentaire d'une borne au camping qui avait été cassée. Accord unanime pour accepter ce chèque.

- **France Loire :**

Voici quelques années, France Loire a proposé un échange de parcelle avec la municipalité. Cette dernière avait répondu favorablement. Est venu le moment de signer les actes mais pour éviter des déplacements, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir de signature au clerc de notaire de l'étude Claire HERNANDEZ-JUILLET et de se substituer à M. le Maire.

- **Antenne FREE :**

La société France Télécom est à la recherche d'un terrain pour implanter un site radioélectrique sur la commune de Bruère Allichamps. Malheureusement la commune n'a pas de terrain sur le secteur recherché. M. Le Maire a dirigé cette entreprise sur les communes voisines.

- **Radio Berry FM :**

Les responsables de Radio Berry FM sont venus présenter leur radio et promouvoir les services qu'ils peuvent apporter moyennant une cotisation de 1€ par habitant. La cotisation étant trop élevée pour le budget de la commune, elle a été négociée à 0.50€ par habitant. Le conseil municipal accepte ce nouveau tarif.

- **Nature 18 :**

Une convention a été signée avec Nature 18 pour la restauration et la gestion durable d'un site naturel au lieu-dit « Les Champs Chaudiaux ». M. Le Maire annonce que Nature 18 est venue tout récemment nettoyer ce terrain qui de ce fait devient plus agréable.

- **Informations diverses :**

Des remerciements ont été adressés à la suite de plusieurs décès mais aussi pour avoir prêté la salle des fêtes au Pays Berry St Amandois, lors de l'atelier cuisine.

M. Le Maire a fait part que le district de football de l'Indre était à la recherche de petites parcelles afin d'installer des petits terrains de loisirs. La commune ne possède pas de terrain adéquat pour ce genre d'aménagement. Par ailleurs, il avait été évoqué la création d'un city stade au centre de Bruère Allichamps. Là encore se pose le problème de l'emplacement. Des idées ont été émises.

- **Tour de table :**

Véronique BALLERAT a évoqué le marché de Noël et ses animations. Ce marché sera renouvelé le 3 décembre 2023.

Roger DAGHER donne le compte rendu de la réunion sur l'avenir de l'abattoir de St Amand Montrond. La communauté de communes a apporté une contribution de 30 000€. L'activité de cet abattoir sera prolongée de 6 mois. Il annonce aussi que le bulletin municipal est en cours et devrait être distribué prochainement.

Martine DUPUIS donne le compte rendu du repas du CCAS avec 50 personnes présentes au repas et le bon accueil des bons d'achat ou repas pris au bistrot du Centre. Elle émet l'idée d'inviter les présidents d'association au repas du CCAS, accord unanime

Elle retrace aussi l'activité du syndicat d'eau de la fontaine St Claire. Il n'y aura pas d'investissement cette année mais seulement quelques aménagements sur la commune de Farges Allichamps.

La divagation des chèvres reste toujours d'actualité, le dossier suit son cours et est en attente d'un arrêté préfectoral.

Jean-Pierre POUX donne le compte rendu de la réunion des syndicats des collègues.

Maryse LALLIER, présidente du SIRP donne les effectifs des élèves pour chaque commune et informe de l'état des routes des Gillardes, du Thureau et de Chateaufert.

Roger PORTMANN évoque le problème des poubelles qui ont été déposées sur le trottoir au 30 route de Bourges.

De plus, une constatation sera faite avec Maître Pidance, le 21 février 2023 car les locataires sont partis en laissant la porte ouverte.

Il annonce aussi qu'un rendez-vous a été fixé le 16 février 2023 avec les services de gendarmerie pour évoquer les problèmes rencontrés sur la commune de Bruère Allichamps.

Fin de séance à 21h50

Prochains conseils municipaux : 7 et 23 Mars 2023 selon l'avancée de la préparation du budget.

Fin de séance à 22h

Prochaine réunion le 7 février 2022.